

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 28 JUIN 2007**

Délibération
n° 2007.06.246

Médiathèque
d'agglomération -
Assistance pour la
mise en place d'une
démarche Haute
Qualité
Environnementale
(HQE) : appel
d'offres restreint

LE VINGT HUIT JUIN DEUX MILLE SEPT à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULÊME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **22 juin 2007**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Philippe BERTHET, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, François ELIE, Maurice FOUGERE, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jacqueline WILDE

Ont donné pouvoir :

Lionel MERONI à Jean DUMERGUE, Bernard ALLIAT à Philippe MOTTET, Louis DESSET à Bernard SAUZE, Martine FAURY à Jean-Claude MOGIS, Annie FOUGERE à Jean MARDIKIAN, Jean-Pierre GRAND à Alain PIAUD, Gérard MARQUET à François ELIE, Jean-Jacques SYOEN à Jean-Yves DE PRAT, Gilles VIGIER à Jean-Claude BESSE

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Patrick RIFFAUD par Jacqueline WILDE

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS /
MÉDIATHÈQUE

Rapporteur : Monsieur le Président

**MEDIATHEQUE D'AGGLOMERATION - ASSISTANCE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE
DEMARCHE HAUTE QUALITE ENVIRONNEMENTALE (HQE) : APPEL D'OFFRES RESTREINT**

Vous venez d’approuver l’implantation de la médiathèque d’agglomération sur le site du Champ de Mars à Angoulême.

La ComAGA a réaffirmé à plusieurs reprises son engagement dans une démarche de développement durable et pour ce projet très important, il vous est proposé que sa construction soit conforme aux normes de haute qualité environnementale. Pour répondre à ce besoin, l’assistance d’un cabinet spécialisé est indispensable.

La satisfaction de ce besoin nécessite donc la passation d’un marché public.

La procédure à mettre en œuvre sera l’appel d’offres restreint lancé en application des articles 33, 60 à 64 du code des marchés publics.

L’estimation de ce marché est de 80 000 € HT. Le cabinet retenu sera associé de la conception à l’exploitation du bâtiment, soit approximativement de 2007 à 2013.

Vu l’avis favorable de la commission finances/programmation du 19 juin 2007,

Vu l’avis favorable de la commission équipements structurants du 25 juin 2007,

Je vous propose :

D’APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

D’AUTORISER Monsieur le Président à signer le marché à intervenir, le marché négocié en cas d’appel d’offres infructueux ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle.

D’IMPUTER la dépense au budget principal - article 2313 – rubrique 321.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

06 juillet 2007

Affiché le :

09 juillet 2007